

01
Texte de la communication présentée au colloque *Fortification et dé-fortification. Château de Bourlingster, octobre 2000*, organisé par le Conseil de l'Europe. Les actes n'ont jamais paru.

02
Lire par exemple : C. BILLEN, *Les Flandres. Histoire et géographie d'un pays qui n'existe pas*, dans *Fiamminghi a Roma, 1508-1608, Artistes des Pays-Bas et de la Principauté de Liège à Rome à la renaissance*, Bruxelles, 1995, p. 48-53.

03
En dernier lieu, J. STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918, t. I, Les racines de la Belgique jusqu'à la révolution de 1830*, Bruxelles, Racine, 2000.

04
Pour la contextualisation, voir E. WANTY, *Le milieu militaire belge de 1831 à 1914*, collection «Mémoires de l'Académie royale de Belgique - Classe des Lettres et des sciences morales et politiques», série in 8°, t. LII, fasc. 3, Bruxelles, 1957 ; *Actes du colloque d'histoire militaire belge (1830-1980)*, Bruxelles, 26-28 mars 1980, Collection «Centre d'histoire militaire - Travaux», n° 16, Bruxelles, 1981 ; A. CRAHAY, *Le roi et la défense du pays de 1831 à nos jours*, Bruxelles, 1987.

05
Les mots de l'archiviste namurois Jules Borgnet en sont révélateurs, *Promenades dans Namur*, Namur, Wesmael-Charlier, 1851-1859, p. 358-359.

06
Hors les Première et Seconde Guerres mondiales et la guerre de Corée pourtant sujette à polémiques (voir e.a. J.-P. GAHIDE, *La Belgique et la guerre de Corée 1950-1955*, Collection «Centre d'histoire Militaire Belge - Travaux», n° 24, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 1991). Le Musée consacré à l'aviation, sur la base de Florennes, a connu bien des vicissitudes avant d'ouvrir ses portes, et l'espace traitant du corps du Génie, à Jambes, a tardé à voir le jour. À l'instar du centre d'interprétation de l'artillerie installé à Brasschaat, rien ne dit que ces établissements, portés par des associations d'anciens militaires, soient pérennes : à l'heure où la Défense nationale rationalise et s'efforce de restreindre ses dépenses, il est possible que les sites qui accueillent ces musées soient aliénés et ceux-ci forcés de mettre la clé sous le paillason.

Philippe Bragard
Université catholique de Louvain
Professeur

10-16

Fortification et dé-fortification sur le territoire belge⁰¹

À l'instar des autres territoires européens, sinon plus à cause de sa situation géographique de carrefour entre les voies nord-sud et est-ouest, l'espace belge a été impliqué dans toutes les guerres qui ont eu lieu depuis deux millénaires. Comme ailleurs, les agglomérations ont été protégées, très tôt, par des ouvrages défensifs. Aux étapes de fortification se succèdent des temps de dé-fortification, dont les pages qui suivent n'ont d'autre but que d'en présenter un bref aperçu. D'emblée, une remarque s'impose concernant la zone géographique envisagée : le territoire actuel de la Belgique résulte de traités conclus entre 1839 et 1919 et ne correspond que partiellement à celui des anciens Pays-Bas espagnols et autrichiens, ni des principautés médiévales qui les ont précédés.⁰² D'autre part, jusqu'en 1795, les Pays-Bas sont coupés en deux en suivant l'axe mosan, par la principauté de Liège qui constitue un État totalement indépendant. Ce qui ne va pas sans poser la question de l'identité «nationale»⁰³ et de l'adéquation entre le patrimoine fortifié, révélateur explicite de la défense d'un territoire donné, et cette identité. D'autre part, force est de constater qu'un sentiment antimilitariste est sous-jacent à la mentalité belge. Cette opposition ou ce rejet, parfois non-dit, de tout ce qui touche au militaire trouve son origine au 19^e siècle dans une frange du monde politique.⁰⁴ Cet état d'esprit est passé dans la population au sein de laquelle seuls quelques «antiquaires» ont défendu les

fortifications que l'on rasait allègrement après 1850.⁰⁵ Étrange paradoxe d'un pays où le Musée Royal de l'Armée reçoit bon nombre de visiteurs de toutes classes et de tous âges, et où les autorités militaires elles-mêmes comme leur ministère de tutelle paraissent peu attachées à l'histoire militaire ancienne.⁰⁶

Une deuxième remarque préliminaire est d'ordre patrimonial : presque rien n'est conservé des deux millénaires passés à entourer les agglomérations de remparts, de l'époque romaine au 19^e siècle, bien que nos régions présentent une des plus grandes densités d'urbanisation (avec le nord de l'Italie et l'ancienne Poméranie, au nord-est de l'actuelle Pologne) en Europe. Une des explications de ce «désert fortifié» réside dans l'industrialisation précoce et dense de notre pays, qui a imposé l'éclatement urbain lié aux implantations d'usines – donc la suppression des ceintures bastionnées perçues comme des obstacles au progrès – ; une autre, sans doute aussi, dans l'enrichissement du pays qui lui a donné à la fin du 19^e siècle les moyens d'effacer presque entièrement du paysage ces monumentales constructions de terre et de pierre.

Une troisième enfin concerne la chronologie générale de l'évolution de l'architecture militaire, dont les trois phases – fortification linéaire (2^e-15^e siècles), fortification étalée (16^e-19^e siècles) et fortification éclatée (19^e-20^e siècles)⁰⁷ –, sont (ou plutôt ont été) parfaitement bien représentées.

Les fortifications

Le territoire belge ne compte qu'une ville au sens propre à l'époque romaine, Tongres. Elle est entourée d'une enceinte de quatre mille cinq cents mètres de longueur au 2^e siècle, qui répond d'abord à des préoccupations de prestige plutôt qu'à des soucis de défense. Les courtines linéaires sont flanquées par des tours cylindriques de neuf mètres de diamètre ; un système de fossés les précédait, effacé par l'urbanisation. La ville se réduit au 4^e siècle à une fortification moins étendue, repérée dans le sous-sol.⁰⁸ D'autres agglomérations, les *vici*, se sont également protégées par un rempart aux 3^e et 4^e siècles, comme Arlon ou Tournai. Les traces en sont révélées par l'archéologie. Avec le nord de l'Italie, l'espace constitué des bassins de l'Escaut et de la Meuse est le plus densément urbanisé d'Europe occidentale à partir du Moyen Âge. Les raids vikings, au 9^e siècle, poussent les princes et les seigneurs territoriaux à protéger les agglomérations dans des enceintes de terre. À partir de la fin du 12^e siècle, l'obtention de libertés et de chartes de franchises par les bourgeois constitue le point de départ d'une part de l'érection quasi systématique d'une enceinte urbaine, d'autre part de sa pétrification. Au 14^e siècle, l'enrichissement des plaines et des plateaux scaldiens et mosans incite les magistrats communaux à entamer l'érection de gigantesques murailles. Ces enceintes englobent des terres agricoles et des zones non-urbanisées, et paraissent plutôt définir la limite de la juridiction urbaine que répondre à des impératifs de défense. En général, l'érection de ces ouvrages fortifiés se place dans la longue durée : les portes sont bâties en premier car elles présentent cet aspect éminemment symbolique à la fois du pouvoir et de la richesse (tout ce qui entre en ville est forcé de les traverser) que Vauban ne fera que reformuler pour Louis XIV⁰⁹ ; les fossés sont ensuite creusés, puis, morceaux par morceaux, les tours et les courtines comblent les vides.¹⁰ Si les souverains accordent des levées d'impôts pour financer ces coûteux travaux, ils réservent leurs fonds propres aux châteaux qu'ils commandent directement : les travaux effectués dans les forteresses princières ne subissent ainsi jamais d'arrêt, alors que les enceintes urbaines sont affectées par l'économie locale parfois défaillante. En revanche, dès le milieu du 14^e siècle, les communautés urbaines vont investir dans l'arme nouvelle qu'est l'artillerie à poudre, interrompant ponctuellement l'érection des remparts maçonnés. À partir de ce moment, la fortification urbaine devient un laboratoire où s'expérimentent les formes nouvelles adaptées au canon : les fentes de tir (les premières vers 1380), les tours d'artillerie, les ouvrages nouveaux comme les boulevards (vers 1400 à Louvain, Bruxelles et Namur), les fausses braies et les moineaux (rares exemples dans nos régions, 1482-1530) apparaissent d'abord aux défenses des villes qui, seules dans les anciens Pays-Bas, engageaient les techniciens capables d'utiliser les « bâtons à feu » et autres « tubes de tonnerre ».¹¹ Déjà commencé au 15^e siècle, l'étalement en

07
Je préfère ces dénominations, neutres, à celles employées notamment par P. ROCOLLE, *2000 ans de fortification française*, Paris, Lavauzelle, 1973 (âge des auto-défenses, âge des places, âge des forts).

08
J. BREUER, *Remparts romains de Tongres*, collection «Archaeologia Belgica», n° 51, Bruxelles, 1960.

09
M. PARENT, *Vauban, un encyclopédiste avant la lettre*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p. 100-101.

10
Phénomène constaté à Bruxelles, Louvain, Mons et Namur, sans pour autant avoir fait l'objet d'études monographiques approfondies. Voir la bibliographie relative à ces villes dans P. BEUSENS, H. ROMBAUT & M. PAULY, *Bibliographie d'histoire des villes de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1998.

11
Ceci n'exclut pas l'adaptation des châteaux. J'ai tenté un premier essai de synthèse sur ce sujet, Ph. BRAGARD, *Les ingénieurs des fortifications dans les Pays-Bas espagnols et en principauté de Liège (1504-1713)*, Louvain-la-Neuve, 1997-1998 (thèse de doctorat inédite), 2^e partie. Pour la typologie générale, voir J. MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, Paris, Picard, 1991-1993, 2 vol. ; N. FAUCHERRE, *Les citadelles du roi de France sous Charles VII et Louis XI*, Paris, Sorbonne, 1993 (thèse de doctorat inédite).

12
En général, voir A. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, Bruxelles, 1858-1860, 10 vol. ; Ch. VAN DEN HEUVEL, «Papiere bolwercken». *De introductie van de Italiaanse stede- en vestingbouw in de Nederlanden (1540-1609) en het gebruik van Tekeningen*, Alphen aan den Rijn, Canaletto, 1991.

13
Ph. BRAGARD, Alessandro Pasqualini im Dienste Karls V. und des Fürstbischofs Gerg von Österreich : Tirlmont, Lüttich, Dinant und Bouillon, dans G. BERS & C. DOOSE (éd.), *Der italienische Architekt Alessandro Pasqualini (1493-1599) und die Renaissance am Niederrhein*, Jülich, 1994, p. 186-188.

profondeur, concomitant avec l'abaissement des volumes, va caractériser la fortification des temps modernes, de 1530 à 1790 environ. La technologie révolutionnaire du front bastionné – un parement maçonné adossé à un épais massif de terre est flanqué par des bastions pentagonaux de mêmes matériaux, offrant une excellente résistance aux projectiles et permettant le flanquement parfait des abords de la place – né en Italie, est adoptée en 1535.

Sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, les villes-frontières font en priorité l'objet des modernisations, sous la conduite de maîtres d'œuvres venus d'Italie. Depuis le traité d'Utrecht (1713), la plupart sont en terre française. C'est à cette époque que débute l'intervention de l'État central dans la protection des villes, laissées jusque-là à l'appréciation et à la gestion des autorités locales. Anvers constitue une exception : la riche « métropole de l'Occident » finance en 1542 l'érection d'une enceinte complète, à dix bastions. Dans la foulée, Mariembourg et Philippeville sortent de terre comme villes-fortresses créées *ex-nihilo*. Un carré et un pentagone bastionnés présentent un schéma radioconcentrique. Les citadelles sont un autre avatar de la situation belliqueuse du temps : Gand et Anvers en sont pourvues, actes de la vengeance impériale et royale vis-à-vis de cité rebelles.¹² À Liège, Alessandro Pasqualini dirige probablement la construction de trois bastions devant des portes, à partir de 1541.¹³

Le bastionnement systématique des agglomérations urbaines est général dans la première moitié du 17^e siècle, pendant la guerre de Trente Ans. Les recueils de gravures topographiques en fournissent de bonnes images, tracées dans le cuivre d'après des relevés de géomètres et d'ingénieurs : citons ceux d'Antoon Sanders et de Jan Blaeu.¹⁴ Les ouvrages détachés du corps de place, demi-lunes, lunettes, ouvrages à cornes, triplent ou quadruplent les lignes de défense et corsètent les villes de ceintures minérales et végétales larges parfois de six cents mètres, bloquant ainsi leur développement pour deux



Namur, la porte de Fer en démolition dans les années 1862, dernier élément de la grande enceinte urbaine médiévale.
© Société archéologique de Namur, photo anonyme

Bouillon, une des tours bastionnées de Vauban percée pour le passage routier. Supprimer une fortification en la conservant, quitte à en faire perdre le sens.
Photo Guy Focant, © SPW



14
A. SANDERS, *Flandria illustrata*, Coloniae Agrippinae, 1641-1644, 3 vol.; J. BLAEU, *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae regiae*, Amsterdam, 1649, 2 vol.

15
Caroloregium valde concelebratur MDCLXVI – MCMLXVI. Bilan de trois siècles d'histoire locale, publié par l'administration communale de Charleroi à l'occasion du tricentenaire de la fondation de la ville, Charleroi, 1966.

16
Lire le contexte historique dans H. LONCHAY, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700). Étude d'histoire diplomatique et militaire*, dans *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, in 8°, t. LIV, Bruxelles, 1895. Dans les années 1950, Josy Muller a édité textes et documents iconographiques se rapportant aux interventions de Vauban et des ingénieurs français entre 1667 et 1750. Les

siècles. Toutes les villes sont concernées, celles de l'intérieur comme celles, plus directement menacées, de la frontière.

Devant les brèches dans le système défensif du territoire provoquées par la conquête de la Flandre et du Hainaut français, naît Charleroi, hexagone fortifié sur la Sambre, en 1666.¹⁵ Les ingénieurs au service du gouvernement de Bruxelles complètent les autres places en y intégrant des casernes et en y ajoutant des forts détachés. Entre 1667 et 1713, quatre guerres menées par ou contre Louis XIV touchent nos régions.¹⁶ La frontière franco-belge y trouve son tracé quasi définitif, et les ingénieurs français, Vauban en tête, remodelent les remparts des places annexées même provisoirement : Ypres, Nieuport, Ostende, Menin, Gand, Tournai, Mons, Anvers, Leau, Charleroi, Namur, Huy, Liège, Dinant, Bouillon, Arlon et les autres voient passer la « bande d'Archimède ». ¹⁷ Au gré des sièges et contre-sièges, les places changent de mains et, chaque fois, reçoivent force améliorations. Dinant et Huy, par exemple, sont munies de développements gigantesques. Le château de Namur devient une forteresse de quatre-vingt hectares tandis que les hauteurs commandant la ville au nord et au sud se couvrent de fortins et de redoutes

avancées.¹⁸ Tout au long du 18^e siècle, ces remparts urbains seront entretenus sans notoires transformations et occupés par des garnisons hollandaises (en vertu du traité de la Barrière)¹⁹ et austro-wallonnes, jusqu'au démantèlement voulu par l'empereur Joseph II.

Le traité de Vienne, signé en 1815, stipule la création d'un état-tampon au nord de la France, prêt à stopper toute velléité de reconquête. Une barrière de forteresse, le long de la frontière méridionale, est réactivée. Les fortifications de Namur, Charleroi, Mons, Tournai, Philippeville, Mariembourg, Ath, Termonde, Menin, Audenarde, Ypres, Nieuport, Ostende et Anvers surgissent à nouveau du sol. Bouillon, Dinant, Huy et Liège ne conservent que château, forts et citadelle. Les tracés des enceintes urbaines suivent globalement ceux des remparts démantelés trente ans plus tôt, avec des aménagements en fonction des progrès de l'art défensif (canons sous casemates, forts détachés à l'épreuve des bombes, casernes casematées). Le coût total avoisine quatre-vingt-dix millions de florins-or. En 1830, lors de la révolution belge, le gros-œuvre est terminé, les remparts sont en état de défense, mais beaucoup attendent les dotations en armement (canons, fusils de rempart, réserves de poudre).²⁰

La jeune nation belge doit se protéger. Les complots orangistes et les événements de 1831, comme le siège d'Anvers, en soulignent la nécessité, d'autant que le traité de 1839, par lequel les puissances européennes reconnaissent l'indépendance de la Belgique, amputent définitivement son territoire de Luxembourg et de Maastricht. Le pays est désormais découvert sur sa frontière orientale. On opte d'abord pour le maintien des forteresses hollandaises, auxquelles on ajoute Diest. Puis les décideurs choisissent de faire d'Anvers un vaste camp retranché, muni d'une enceinte ultramoderne construite par Henri-Alexis Brialmont²¹ en 1859. Éloignée de deux à trois kilomètres du centre, elle suit les principes de la fortification polygonale, où de puissantes caponnières²² remplacent les coûteux bastions. L'enceinte d'Anvers marque un des sommets de la fortification éclatée, car elle est doublée d'une série de forts avancés dans la campagne à cinq kilomètres du centre-ville, reliés par une route stratégique. Chacun d'entre eux verrouille qui une route, qui un cours d'eau, qui une voie ferrée. La première ligne sera doublée d'une seconde. Quarante ans plus tard, Liège et Namur seront transformées en têtes de pont par la projection d'une couronne de forts détachés, cette fois en béton et avec de l'artillerie sous coupes d'acier, dans un rayon de cinq à neuf kilomètres. Comme à Anvers, c'est sur le territoire des communes rurales voisines que ces forts sont implantés. Malgré les critiques, ils jouent pleinement leur rôle en 1914 et, réarmés et renforcés, en 1940. En résumé, du 2^e au 19^e siècles, dix grandes phases de fortifications urbaines sont identifiables : deux à l'époque romaine, trois au Moyen Âge, trois entre 1500 et 1800, deux entre 1815 et 1940. *A priori*, une richesse architecturale étonnante, témoin de l'intervention d'ingénieurs venus de l'Europe entière.²³ Toutes ces étapes ne se sont pourtant pas additionnées. Des phases de dé-fortification interviennent de façon parfois radicale et font table rase.

Les dé-fortifications

La croissance des villes entre les 4^e et 14^e siècles a entraîné, plus que des démantèlements, l'abandon progressif des anciens périmètres défensifs. Mais ce phénomène se place dans la longue durée. Les murailles demeurent longtemps en place; ce sont les fossés et les terrains joutant immédiatement le rempart qui sont, peu à peu, désaffectés et vendus comme terrains à bâtir. À Namur, par exemple, les fossés de la petite enceinte sont cédés à des particuliers après 1600. Quant aux ensembles kilométriques du bas Moyen Âge, ils servent d'assise aux bastions qui s'y accrochent, qui les chevauchent ou qui les précèdent. Tout au plus les tours sont écrêtées au niveau des remparts de terre; certaines sont toutefois dérasées pour permettre aux flancs des bastions de battre les courtines en enfilade. Un cas ponctuel est la démolition du front de la citadelle d'Anvers tourné vers la ville, voulu par les États en 1577, neutralisant ainsi le potentiel coercitif de la forteresse vis-à-vis des habitants de la métropole révoltée contre l'autorité du roi d'Espagne.

titres en sont repris dans la *Bibliographie d'Histoire militaire belge des origines à 1914*, collection «Centre d'histoire militaire – publications», n° 9, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 1979. Inventaire des réalisations de Vauban dans Ph. BRAGARD, *L'œuvre de Vauban en territoire belge*, dans J. P. SALZMANN (éd.), *Vauban et Longwy à l'époque de Louis XIV. Les guerres de Louis XIV*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. CXXIII, 2010, p. 181-216.

17
Surnom donné par Vauban lui-même à ses collaborateurs.

18
M. BOUCHAT, *L'occupation française de Dinant et les travaux de fortification par les ingénieurs militaires entre 1675 et 1703*, Dinant, CGER, 1992; J.-P. RORIVE, *La guerre de siège sous Louis XIV en Europe et à Huy*, Bruxelles, Racine, 1998; Ph. BRAGARD (dir.), *Namur, une citadelle européenne*, Namur, Les Amis de la Citadelle, 1999.

19
Permettant aux Provinces-Unies des Pays-Bas d'installer des garnisons dans les places frontalières de la France.

20
Liège et le royaume des Pays-Bas : une place forte dans un ensemble défensif (1815-1830), Liège, CLHAM, 1980; Ph. BRAGARD, *La reconstruction des forteresses belges après 1815 : une application des théories françaises de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle*. A propos de Namur, Huy et Dinant, dans *Vauban et ses successeurs en Hainaut et Entre-Sambre-et-Meuse*, Paris, Association Vauban, 1994, p. 47-78.

21
Nonobstant des publications plus récentes, l'étude de base demeure P. CROKAERT, *Brialmont. Éloge et mémoires*, Bruxelles, A. Lesigne, 1925.

22
Au départ, ouvrage de flanquement en fond de fossé.

23
Sont intervenus des techniciens italiens, espagnols, français, allemands, hollandais et anglais.

24
Comme il appert de la définition donnée par l'*Encyclopédie*.

25
P. LENDERS, *Vienne et Bruxelles : une tutelle*

La transformation de la guerre rend obsolète les enceintes des villes géographiquement indéfendables ou stratégiquement mal situées. Bouvignes, sur la Meuse, voit ses murs déclassés en 1671. Non seulement Binche ne sera jamais bastionnée, mais ses murailles sont mises en brèche au début du 18^e siècle. Quelques tours sont arasées, tandis que les portes, frein à la circulation, disparaissent après 1750. Pour d'autres, ce sont les traités de paix qui en effacent les aspects martiaux : Dinant perd ses formidables défenses suite au traité de Rijswijk en 1697, Huy à celui de La Haye en 1717, Menin, Charleroi, Ath, Audenarde et Mons après 1748 (pour les ouvrages extérieurs). D'aucuns ont dès lors parlé de travaux inutiles... c'est oublier le rôle dissuasif des bastions. En outre, il faut s'entendre sur les mots démantèlements ou déclassement : ils n'impliquent pas dans tous les cas la disparition physique totale des ouvrages défensifs. Toute ville, jusqu'en 1800 et au-delà, est par définition un lieu enclos.²⁴ En 1781, excédé par les problèmes qui surgissaient à tout propos entre ses sujets et les soldats hollandais, et voulant regagner son entière souveraineté sur les Pays-Bas méridionaux, l'empereur prit des mesures en vue du démantèlement des fortifications des places fortes, à défaut de pouvoir purement et simplement mettre à la porte les garnisons bataves. Sans remparts, que pouvaient-elles en effet défendre ? La décision a contrarié les États Généraux, même si le contexte géopolitique est sensiblement différent de la situation du début du siècle, voire des années suivant la guerre de succession d'Autriche, et malgré la relative coopération qu'ils ont manifestée dans la suite.²⁵ L'empereur saisit l'occasion présentée par la guerre d'indépendance des États-Unis, soutenus par la Hollande qui s'est par là brouillée avec sa vieille alliée, la Grande-Bretagne.²⁶ Par l'édit donné en avril 1782, Joseph II parvient à ses fins : les occupants s'en retournent. Jusqu'en 1786, l'armée procédera à la vente des fortifications, des bâtiments et des terrains militaires, en tout ou partie. Il importe en effet que les villes demeurent encloses, par mesure de sécurité et afin de pouvoir continuer la perception des octrois communaux.²⁷ C'est au Premier consul Napoléon Bonaparte que l'on doit la disparition de nombre d'enceintes, remplacées par un simple mur. Le décret de démantèlement des places de guerre de l'intérieur est

La croissance des villes entre les 4^e et 14^e siècles a entraîné, plus que des démantèlements, l'abandon progressif des anciens périmètres défensifs. Mais ce phénomène se place dans la longue durée.

Anvers, bastion de la porte Saint-Georges (1542) rasé après 1859, remis au jour en 2000-2002. Les vestiges ont été entièrement démontés par blocs et déposés neuf mètres plus bas dans les parois du nouveau tunnel routier.
© Philippe Bragard



qui n'exclut pas une large autonomie, dans H. HASQUIN (s.dir.), *La Belgique autrichienne (1713-1794)*, Bruxelles, Crédit Communal, 1987, p. 47. A. BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, Bruxelles / Paris, 1861, t. I, p. 56, rapporte que c'est par respect pour l'empereur que les États Généraux acceptent la démolition des places.

26
A. BORGNET, *op. cit.*, p. 50-59.

27
Les cas de Bruxelles et de Namur sont bien étudiés par A. DELARGE, *Bruxelles, l'émergence de la ville contemporaine. La démolition du rempart et des fortifications aux XVIIIe et XIXe siècles*, Bruxelles, CIVA, 2001 et D. DOUETTE, *Gouverner l'échec: administration et relais de pouvoirs dans le cadre du démantèlement des fortifications de Namur sous le régime autrichien (1782-1794)*, dans *Les Amis de la citadelle de Namur*, n° 108, 2010, p.7-17.

promulgué en 1803. Devenu empereur, Napoléon se mordra les doigts de ne pas avoir accordé plus d'importance à ces villes fortifiées qui parsemaient l'ancienne frontière.

Enfin, un concours de circonstances techniques, politiques et financières donnent aux villes de ce qui est devenu la Belgique une bonne partie de leur physionomie actuelle. L'apparition de l'artillerie rayée, qui envoie plus loin et avec plus de précision des projectiles plus puissants, conjuguée à l'abolition de la loi sur les octrois communaux et à l'économie florissante du premier pays continental à s'être lancé dans la révolution industrielle, fait démanteler et raser les enceintes bastionnées alors dépassées. Anvers en avait été le premier exemple : en 1859, la vieille enceinte a disparu au profit de celle du camp retranché. Dans les autres villes, l'État belge finance les travaux de rasement à partir de 1862, à la différence de la France qui en laissera la charge aux municipalités. Ainsi, en Belgique, sauf exceptions (Ypres, Menin, et les villes qui restent pour un temps places de guerre, comme Anvers et Diest), les remparts bastionnés font place à de nouveaux quartiers de maisons bourgeoises et à de larges boulevards de circulation arborés. Ceux-ci sont parfaitement perméables,

offrant de multiples pénétrantes dans les noyaux urbains, contrairement à nos modernes «rings» autoroutiers qui paraphrasent par leur hermétisme l'aspect d'obstacle infranchissable des fortifications passées.²⁸

Quant aux forts d'Anvers, de Liège et de Namur, mis à mal en 1914 et en 1940, ils seront ferrailés et laissés à l'abandon. Celui de Malonne (Namur) servira à la destruction d'engins explosifs ; ceux de Loncin (Liège) et de Breendonck (Anvers) deviennent des mémoriaux nationaux ; Saint-Héribert (Namur) est remblayé avec des immondices ; la plupart des autres sont vendus à des privés qui en font des réserves de chasse ; certains enfin sont réappropriés par les associations d'anciens qui ont à cœur de les restaurer et de les faire visiter (Lantin et Embourg à Liège). Presque tous ont perdu leurs cuirassements et leurs armements, proie des ferrailleurs depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'abandon définitif de ce type de défense.

Donc, la disparition des enceintes est liée à l'évolution de l'architecture de défense d'abord, puis le fait ponctuel de traités, ensuite de trois moments, relativement récents, où l'ensemble des forteresses est désactivé, pour finir par un processus d'abandon.

Survol patrimonial

28

Toute l'étude du démantèlement reste à faire. Les étapes de cette dé-fortification sont jalonnées pour quelques villes de Flandre occidentale, Ph. BRAGARD, J. TERMOTE & J. WILLIAMS, *A la découverte des villes fortifiées. Places fortes du Kent, de la Côte d'Opale et de Flandre Occidentale*, Maidstone / Bruges / Dunkerque, 1999.

29

COLLECTIF, *Le Patrimoine monumental de la Belgique – Bruxelles, Liège, Mardaga*, 1993-1995, 3 vol.; COLLECTIF, *Le Patrimoine monumental de la Belgique – Wallonie*, Liège, Mardaga, 1971-1997, 23 vol.; *Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen*, t. 1-15, 1971-1996.

30

Je pense particulièrement à la première enceinte bruxelloise ainsi «préservée» rue de Ruysbroek, aux pieds des Archives Générales du Royaume.

31

La ville de Dinant a néanmoins entamé en 2000 le nettoyage des vestiges lui appartenant.

32

Son étude est en cours par les archéologues de la Wallonie. On en lira de brefs aperçus sous la plume de P. Ph. SARTIAUX et de D. DEHON dans *Chronique de l'Archéologie en Wallonie*, nos 4-8, Namur, 1994-2000.

33

B. VAN MOL, *Les grands travaux des boulevards de Mons et la localisation de ses remparts*, dans *Annales des travaux publics de Belgique*, 1981, p. 1-19.

La richesse patrimoniale actuelle est donc inversement proportionnelle aux campagnes de fortifications qui se sont succédé sans interruption depuis dix siècles. Le panorama rapide qui suit est facilité par les volumes de l'inventaire terminé pour la partie francophone du pays, encore en cours pour la zone néerlandophone.²⁹ Cependant, tout n'est pas répertorié, tant l'architecture «militaire», surtout post-médiévale, a eu peu d'adeptes et a rencontré peu d'intérêt.

Une portion importante des fronts septentrional et occidental de la première enceinte romaine de Tongres est conservée, qui n'a pourtant pas été intégrée au Moyen Âge dans l'enceinte communale. Le noyau du mur s'élève jusqu'à trois mètres par endroit, mais le parement, réemployé dans les bâtiments de la ville médiévale et moderne, est absent.

Les remparts de terre n'ont guère laissé d'autres témoins visibles que dans la trame urbaine. Des murailles des 12^e et 13^e siècles subsistent, certaines tours et un pan de mur, parfois fossilisé dans ses rares assises de fondation et transformé en monument mémorial.³⁰ Citons le «fort Rouge» à Tournai, les trois tours Baduelle, Saint-Jacques (beffroi) et Marie Spilar à Namur, le rempart de Gembloux. Le sens de ces bâtisses, aujourd'hui enclavées en plein milieu du tissu urbain sinon dans des propriétés privées ou des arrière-cours, est peu perceptible. Des vastes circuits défensifs des 14^e et 15^e siècles, n'a survécu généralement qu'une voie de circulation, un boulevard périphérique qui délimite la superficie de la ville ancienne. À partir du 16^e siècle déjà, les murs médiévaux ont été peu à peu engloutis dans des défenses modernes, combinant d'épais talus de terre et des bastions pentagonaux. La plupart des villes n'en conservent que des moignons : la tour Valenciennaise à Mons, le pont des Trous et les tours de Marvis et Saint-Jean à Tournai,

la Westpoort à Lo. Dinant et Huy présentent quelques centaines de mètres de leur enceinte, mal connus et oubliés.³¹ La mieux conservée est l'enceinte de Binche (Hainaut).³² Longue encore de deux mille cinq cents mètres, elle garde vingt-cinq tours sur trente. Un pan de deux cent cinquante mètres et les portes seulement sont manquants. Sa restauration a été réalisée grâce au programme européen Objectif 1 et sa mise en valeur ébauchée grâce à l'intervention de la Région Wallonne et du fonds européen Interreg II n'a finalement pas abouti.

Pour les 16^e et 17^e siècles, Mariembourg, Philippeville et Charleroi conservent la trame viaire originelle à défaut des fortifications. Des galeries souterraines (contresignes) trouvent encore le sous-sol des deux dernières. Ypres et Bouillon témoignent du génie inventif de Vauban, bien que la seconde présente des tours bastionnées béantes, percées de part en part pour la circulation automobile. Depuis quelques années, les découvertes archéologiques se multiplient et recueillent cette fois un intérêt certain. Bruno Van Mol, à Mons, travaille en pionnier et étudie l'implantation des remparts avant de tracer les tunnels routiers du périphérique.³³ Ath veut préserver les vestiges des murs voulus par Vauban, exhumés à la fin des années 1990.³⁴

Le fort Napoléon, dans les dunes ostendaises, est un des rares exemples de la fortification napoléonienne, bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parlé un élément de l'enceinte urbaine.³⁵ Les boulevards de ceinture témoignent des fortifications dites hollandaises à Tournai, Mons, Namur. Ici et là, un angle de bastion et un pont (Namur), une caserne casematée (Mons); Menin garde une part significative de son enceinte. La majorité des forts du camp retranché d'Anvers et des têtes de pont de Liège et de Namur sont parvenus jusqu'à nous, la plupart sans leur armement ni leurs cuirassements. Sans les énumérer tous, citons le fort d'Émines (Namur) conservé



Huy, la muraille médiévale peu à peu engloutie dans la végétation. Aquarelle du 18^e siècle. Document Jean-Pierre Rorive

tel que réparé par les Allemands en 1914-1918, celui de Steendorp (Anvers), très endommagé par l'explosion de munitions allemandes en 1944 ; le fort de Liezele (Anvers) est relativement bien conservé y compris une partie de ses cuirassements ; d'autres sont menacés par des extensions autoroutières et urbaines ou inaccessibles à cause de leur caractère désormais privé. Aucun n'est classé ni inscrit comme monument à l'exception de ceux de Breendonck et de Loncin, en tant que lieux de mémoire.³⁶

Partant d'une richesse historique certaine, l'on arrive à un constat d'extrême pauvreté et de précarité du patrimoine fortifié urbain en Belgique tant les phases de démantèlements ont été intenses. En dresser l'inventaire accompagné d'un bilan de conservation semble de première nécessité. Identifier et inscrire sur une liste de protection ce qui ne l'est pas également. Étudier et monographier chaque témoin doit venir en complément. Plusieurs questions se posent ensuite : que conserver, par exemple des forts Brialmont ? Que faire des ensembles existants ? Comment montrer

ces ouvrages somme toute dispersés et parfois gigantesques ? Le patrimoine fortifié est-il un enjeu politique ou un secteur négligé même à l'échelon local ?

Des initiatives ponctuelles, à Dinant pour ne pas citer Binche où la dynamique semblait être mise en place, à Ypres dans le cadre du Réseau des places fortes initié grâce à Interreg II, prouvent pourtant l'intérêt du public et des décideurs. Les récents colloques organisés à Anvers en septembre 2009 ou à Amersfoort et Middelburg en 2010, ainsi que les journées du patrimoine en Wallonie de 2007³⁷ en constituent d'autres indices. Les réseaux existants, la création de sites Internet, le lien avec des collections muséales comme celle des plans en reliefs (dépôt de plans de villes belges Musée des beaux-arts de Lille) replacera, souhaitons-le, l'architecture militaire des villes belges dans leur contexte européen. La dé-fortification importante du pays, conséquence de faits historiques, ne doit pas faire oublier ce patrimoine particulier qui a en définitive modelé nos paysages urbains, même par sa disparition.

34
J. P. DUCASTELLE, Importants vestiges de l'enceinte de Vauban découverts, dans *Bulletin du Cercle royal d'archéologie d'Ath*, 32^e année, n° 9, 1999, p. 4-6.

35
F. RYON, Het fort Napoleon in Oostende, dans *Met grof geschut. Vestingbouw langs de Noordzee*, Ostende, 1999, p. 71-87.

36
Deux mémoires de fin d'études à l'école d'architecture Lambert Lombard (Université de Liège) ont traité l'un de la patrimonialisation du fort de Loncin (G. DEGHAYE, 2010), l'autre de celle des bunkers de la Seconde Guerre mondiale dans la région liégeoise (P. JOSIS, 2011).

37
S. MIGOM (coord.), *Fortengordels nu ! Actuele omgang met forten, gordels en verdedigingslijnes. Verslagboek van het colloquium Anwerpen, 25-26 september 2009*, Anvers, Provincie Antwerpen, 2010 ; *Redefining the Atlantikwall. International expert meeting on 2 and 3 september 2010*, organisé par Heritage of War Program of the Netherlands Ministry of Health, Welfare and Sport (Den Haag), State Service for Cultural Heritage (Amersfoort), VU University in Amsterdam (research institute CLUE) and the staff of Lopende Zaken ; V. DEJARDIN & J. MAQUET (s. dir.), *Le patrimoine militaire en Wallonie*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2007.

Maizeret, le fort édifié en 1888-1891 a perdu tous ses cuirassements et est en partie recouvert d'arbres. À l'avant-plan, le coffre de tête est totalement dénudé et dégagé de sa gangue rocheuse par la carrière proche.
© Ville de Namur

